



## Festival Chôros du film sur l'habiter

.....

### Appel à candidatures



Photo de Gary Yost sur Unsplash

Le rhizome Chôros est à la fois une manufacture de recherche et un espace de réflexion collective qui vise à développer une intelligence du social avec le social, c'est-à-dire avec les citoyens. Tout au long des années 2026 et 2027, elle organise un festival perlé et multisitué intitulé « Habiter demain ». Autour d'un jeu de mot, l'idée est de déporter la réflexion de l'habitabilité des temps à venir et des formes d'habitat émergentes vers l'importance d'habiter dès aujourd'hui le futur pour rendre le présent habitable.

L'un des premiers événements sera un festival de cinéma autour d'une notion qui questionne directement les dimensions politique, sociale, environnementale voire existentielle de la vie humaine : habiter. Ce festival, à l'image de la diversité des manières d'habiter le Monde ou l'une de ses contrées, se veut éclectique : tous les genres, toutes les durées, tous les formats sont

invités à cohabiter. Une priorité sera donnée aux films inédits, mais les films déjà exploités peuvent aussi concourir.

## Règlement

---

### Généralités

Le concours de films du festival « Habiter Demain », organisé par l'association Chôros (Paris) et le cinéma associatif La Lanterne (Bègles, 33) se déroulera le 26 juin 2026 au cinéma La Lanterne, à Bègles (33).

Il a pour objectif de révéler et de mettre en valeur des productions audiovisuelles abordant des questions liées aux façons qu'ont les humains et plus généralement les vivants d'habiter et de cohabiter, les enjeux d'habitabilité, quels qu'en soient l'échelle, les lieux ou les acteurs.

Les organisateurs du festival décident souverainement de la sélection des films en compétition et se réservent la possibilité de proposer aux candidats de programmer leur film hors compétition.

Le concours est ouvert à tous les films, quel que soit leur genre (fiction, documentaire), leur durée (court, moyen ou long métrage), leur origine (français ou étranger) et leur mode de production (y compris autoproduits). Les films inédits (premières mondiales ou françaises) seront priorisés, mais tous les films, y compris anciens, peuvent concourir.

Les films envoyés pour la sélection doivent avoir validé leur inscription au moyen du formulaire présent sur la plateforme FilmFest. Les frais d'inscription d'un film au festival sont de 5 €. Une inscription ne sera réputée complète qu'à la réception par l'association Chôros de ce montant.

L'appel à films sera clos le 11 avril 2026.

Tout film inscrit ou envoyé après cette date limite n'aura pas la garantie d'être visionné.

### Sélection

Les organisateurs du festival contacteront personnellement les réalisateurs dont les films ont été sélectionnés. Ces derniers devront alors informer leurs productions si celles-ci ne sont pas connues du festival.

La liste des films retenus sera publiée début mai 2026 sur le site internet de Chôros.

Après acceptation de l'invitation à participer au festival, les films ne pourront être retirés de la programmation. Ils s'engagent également à ce que le film ne soit pas présenté ou télédiffusé en France ou à l'étranger sans l'accord de la direction du festival, et ce jusqu'à la clôture du festival.

La rédaction des notices de présentation des films en compétition sera effectuée par l'équipe de programmation du festival, l'association Chôros et le cinéma La Lanterne.

Lors du festival, la présence des réalisateurs est fortement souhaitable. Le festival s'efforcera de leur trouver une solution de logement.

Le festival pourra disposer de l'ensemble du matériel promotionnel (extraits, images fixes, fiches techniques et artistiques) du film pour élaborer ses supports de communication (flyers, programmation, site internet et réseaux sociaux).

## Prix

Les films en compétition concourent pour les prix suivants (les dotations seront fixées début janvier) :

Prix Chôros (doté par Chôros)

Prix du public (doté par les partenaires)

## Copies et supports de projection

Le support souhaité pour le visionnage des films pour la sélection est un lien privé téléchargeable (Vimeo de préférence).

Les films envoyés pour la sélection doivent être en version originale et sous-titrés en français.

Les fichiers des films sélectionnés seront conservés par le festival uniquement pour archivage, documentation et consultation dans ses locaux par l'équipe dédiée au festival.

Le festival dispose des moyens de projection suivants : DCP et fichiers numériques (pour plus de détails, contactez l'équipe du festival).

Le festival préfère le support original d'exploitation de l'œuvre terminée.

Seules des copies en parfait état seront acceptées.

Le matériel de projection définitif devra nous parvenir au plus tard le 16 juin 2026. Après cette date, aucune nouvelle version des films ne pourra être acceptée.

Les frais d'envoi et d'importation des films sélectionnés sont pris en charge par l'expéditeur. Le festival prend seulement en charge le transport retour des films et les frais de magasinage et d'assurance des œuvres exclusivement entre la réception et la réexpédition. En cas de perte ou détérioration pendant cette période, la responsabilité du festival sera limitée à la valeur de remplacement de la copie selon les tarifs en vigueur.

Les films de la compétition sont mis à disposition du festival gracieusement.

.....



Association Chôros  
Siret 850 018 789 00014  
<https://www.choros.place>